

LOCAL MULTI

Pour le voyageur occasionnel

Réduction: Prix forfaitaire Ⓞ 1^e classe Ⓞ 10 trajets simples
Ⓞ 2^e classe

OÙ L'UTILISER ?

Votre LOCAL MULTI est valable pour 10 trajets simples* dans l'aire de validité (voir la fiche « LOCAL MULTI - Aires de validité » de votre gare* de départ (en Belgique).

POUR QUI ?

Pour tout public.
Vous pouvez également compléter une ligne pour un chien tenu en laisse.

OÙ L'ACHETER ?

- Aux automates ou aux guichets : votre LOCAL MULTI est valable 6 mois à partir de la date d'émission.
- De Gezinsbond : votre LOCAL MULTI est alors valable 6 mois à partir de la première date d'utilisation et jusqu'à la date extrême de validité mentionnée sur celui-ci.

SUR QUEL SUPPORT ?

Papier.

COMMENT L'UTILISER ?

- Par voyage, vous complétez chronologiquement une ligne sur votre LOCAL MULTI : le jour ainsi que le nom de votre gare de départ et de destination en toutes lettres (une des gares comprises dans l'aire de validité) et la date de votre voyage en chiffres. En cas d'erreur, complétez une nouvelle ligne. Les inscriptions non conformes, les ratures, les surcharges, les traces d'effacement, de gommage ou autres rendent la ligne complétée non valable.
- Votre LOCAL MULTI n'est pas nominatif et peut donc être utilisé par d'autres voyageurs. Dans ce cas, vous complétez une ligne par personne et par trajet*.
- Vous ne pouvez compléter qu'1 ligne par voyage sur votre LOCAL MULTI. Une correspondance* empruntée lors de votre parcours n'est pas considérée comme un 2^e voyage.
- Si vous voyagez dans des aires de validité successives, il est interdit de compléter plusieurs lignes sur votre LOCAL MULTI pour un seul voyage. Vous pouvez toutefois utiliser un autre titre de transport (éventuellement un autre LOCAL MULTI) pour un voyage dans des aires de validité successives.
- En cas d'offre train limitée, il est permis de voyager via une autre gare de correspondance.
- Vous pouvez voyager par l'itinéraire le plus court en kilomètres ou par l'itinéraire alternatif* si vous restez dans l'aire de validité de votre gare de départ.
- Il est uniquement permis de voyager via une gare de correspondance située en dehors de l'aire de validité si cela constitue la seule possibilité d'atteindre votre destination.
- Si vous combinez votre LOCAL MULTI avec un autre titre de transport, il est impératif de suivre l'itinéraire autorisé par votre LOCAL MULTI et donc, que le train emprunté s'arrête dans les gares de départ et de destination qui y sont mentionnées.
- Si votre gare de départ et/ou de destination fait partie d'une Zone*, vous devez compléter la gare* ou point d'arrêt* réel sur votre LOCAL MULTI. Vous ne pouvez donc **pas** voyager librement toute la journée dans cette zone* avec votre

*voir [Lexique](#)



LOCAL MULTI.

- Il n'est pas permis de se déplacer entre deux gares d'une même Zone* via une gare située en dehors de la zone*. Cela s'applique également pour les gares de départ et/ou de destination qui appartiennent à une zone*.
- Vous ne pouvez pas vous éloigner de votre gare* de départ pour y repasser ensuite ou dépasser votre gare* de destination pour y revenir sans être en possession d'un titre de transport supplémentaire qui couvre ce(s) trajet(s) ou sans avoir complété une ligne supplémentaire du LOCAL MULTI.
- Vous pouvez voyager jusqu'à l'interruption de nuit* du service des trains.
- Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport – Zaventem, (voir rubrique « Dois-je payer un supplément » ci-dessous), munissez-vous également d'un SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* séparé.

A QUEL PRIX ?

Vous pouvez acheter un LOCAL MULTI à un prix forfaitaire (voir 'Tarifs') en 1^{ère} ou 2^{ème} classe.

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Votre LOCAL MULTI acheté à l'automate ou au guichet, non utilisée est remboursable au guichet dans les 30 minutes à partir de l'heure de l'achat. Après ce délai, le LOCAL MULTI n'est plus remboursable.

Le LOCAL MULTI n'est pas remboursable :

- si vous l'avez acquis sur restitution d'un bon de compensation, bon d'échange ou chèque vert ;
 - si vous ne l'avez pas utilisé ou si vous l'avez utilisé partiellement ;
 - en cas de perte ou de vol.
- En cas d'absence de voiture de première classe dans le train ou de voiture déclassée, votre trajet mentionné sur la Key Card ou votre ticket surclassement* qui a été partiellement ou intégralement utilisé en 2^{ème} classe, est alors remboursable.
Utilisation d'un LOCAL MULTI 1^{ère} classe : remboursement de la différence de prix entre une ligne du LOCAL MULTI 1^{ère} classe (prix du LOCAL MULTI divisé par 10) et d'une ligne du LOCAL MULTI 2^{ème} classe (prix du LOCAL MULTI divisé par 10).
Utilisation d'un ticket surclassement* : remboursement de la différence de prix entre les tickets de 1^{ère} et de 2^{ème} classe au Tarif standard* ou au Tarif 50 %* pour le trajet réellement parcouru en 2^{ème} classe.
Demandez à l'accompagnateur de train une attestation que vous remettrez au guichet dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse ainsi que sur présentation de votre LOCAL MULTI valable le jour concerné.
 - Les cartes de 10 surclassements* complètement inutilisées sont remboursables intégralement le jour même dans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat. Passé ce délai, ces cartes ne sont plus remboursables. Les cartes partiellement utilisées ne sont jamais remboursables.

COMMENT PASSER DE 2^E EN 1^E CLASSE ?

- Vous êtes déjà en possession de votre LOCAL MULTI complété et valable en 2^{ème} classe.
- Vous achetez (à l'automate, au guichet, online sur sncb.be ou dans le train au Tarif à Bord*) un ticket surclassement * simple supplémentaire. Le prix est calculé en effectuant la différence :
 - en semaine : entre les prix des 2 classes du Tarif Standard* pour le trajet que vous effectuez réellement en 1^e classe.
 - le week-end et jours fériés : entre les prix des 2 classes du Tarif 50%* pour le trajet que vous effectuez réellement en 1^e classe.
- Le prix de ce ticket surclassement* est égal ou supérieur au prix minimum du ticket de 1^e classe.
- Vous pouvez également acheter, au guichet ou à l'automate, une carte de 10 surclassements* au Tarif Standard* pour un

*voir [Lexique](#)

Valable à partir du 26.03.2020



même trajet*.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport - Zaventem, vous devez également acheter un SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* séparé en plus de votre LOCAL MULTI. Le code-barres qui figure sur ce supplément permet l'ouverture des portiques à l'aéroport.
- Si vous prenez une correspondance* en gare de Brussels Airport - Zaventem, le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* n'est pas dû.
- Si Brussels Airport - Zaventem est l'une des gares* situées sur votre itinéraire le plus court en kilomètres et que vous souhaitez interrompre* votre voyage, vous devez également acheter un SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* séparé.

QUE PERMET MON TITRE DE TRANSPORT ?

- **PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?**
Vous pouvez interrompre* votre voyage dans n'importe quel(le) gare* ou point d'arrêt* situé(e) sur l'itinéraire le plus court en kilomètres dans le sens de votre destination.
- **PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?**
Oui, Le changement est autorisé sur votre itinéraire le plus court en kilomètres moyennant l'achat d'un nouveau titre de transport, couvrant la distance entre n'importe quelle gare sur cet itinéraire et votre nouvelle destination. Si vous l'achetez à bord du train, il est majoré du supplément « Tarif à bord* ».
- **PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSÉCUTIFS ?**
Oui. Vous pouvez utiliser un autre titre de transport avant ou après votre LOCAL MULTI. Vous présentez toujours les deux titres de transport lors du contrôle dans le train.

